



Election Titre de l'année ZIKLIBRENBIB 2017

Règlement

Article 1

Le site collaboratif Ziklibrenbib organise l'élection du titre de l'année Ziklibrenbib 2017, qui vise à élire le meilleur titre de musique libre paru en 2016 et chroniqué sur le site ziklibrenbib.fr. Le collectif a sélectionné 11 titres, qu'il soumet au vote du public. Les titres sélectionnés ainsi que l'ensemble des informations relatives à cette animation sont rassemblées sur un site dédié, consultable à l'adresse suivante : ziklibrenbib.fr/election.

Article 2

Jusqu'au 28 mai 2017, les personnes souhaitant participer à cette élection sont invitées à emprunter et copier les titres en compétition dans les médiathèques participantes ou à les télécharger sur le site dédié à l'animation.

Article 3

Pour voter, il suffit de compléter l'un des bulletins de vote mis à disposition dans les médiathèques participantes ou de remplir le formulaire de vote directement sur ziklibrenbib.fr/election.

Sur le bulletin figure la liste des 11 titres en compétition.

Pour que le bulletin soit valide, un seul titre doit être entouré. Tout vote reçu après le 28 mai 2017 ne sera pas comptabilisé.

Article 4

A l'issue de la phase de vote, les votes reçus pour chaque titre seront additionnés et le titre comptabilisant le plus de voix le plus sera élu « titre de l'année Ziklibrenbib 2017 ».

Les résultats de l'élection seront dévoilés le 21 juin 2017 dans les médiathèques participantes et annoncés sur le site ziklibrenbib.fr.

Article 5

Chaque médiathèque souhaitant participer à cette animation est invitée à se faire connaître auprès de Ziklibrenbib jusqu'au 15 avril au plus tard, pour l'organisation de la collecte des bulletins de vote.

La liste des médiathèques participantes peut être consultée sur le site dédié à l'animation.



Illustration de Dominique Dillet (CC-BY-SA) / facebook.com/dominique.dillet.domicique
Logo Ziklibrenbib de Vincent Tréflex (CC-BY-SA)



Retrouvez-nous sur ziklibrenbib.fr mais aussi sur :

twitter

facebook.



bandcamp

YouTube